

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 27 Octobre

La chasse aux places

Jamais peut-être, à aucune époque, la fonctionomanie n'a sévi parmi nous avec une telle intensité qu'aujourd'hui. C'est une véritable manie. Tout le monde veut occuper un emploi quelconque, émarger au budget de l'Etat. Qui connaîtra jamais le nombre des aspirants sous-préfets, percepteurs, receveurs des finances, employés de bureaux, etc., etc. ! Qui racontera leurs démarches, leurs demandes d'apostilles, leurs sollicitations, et aussi leurs déboires ?

Il y a quelques mois, on constatait que le nombre des instituteurs et des institutrices attendant un poste, s'élevait — chose incroyable, mais cependant vraie — à près de trente mille ! Et il n'y avait pas une seule place vacante à donner à ces infortunés qui avaient en poche leur diplôme, devenu leur unique moyen d'existence ! Aujourd'hui le tableau des emplois vacants qui vient d'être publié par la préfecture de la Seine constate que le nombre de ces places pour ce seul département est de 1,071. Quant à celui des demandes qui ont été adressées, il s'élève au chiffre énorme de 46,000 !

Il est bien évident que les quatre cinquièmes de ces 46,000 quémandeurs d'emplois sont condamnés à attendre encore pendant de nombreuses années la réalisation de leurs espérances, et que beaucoup d'entr'eux mourront sans avoir été nommés à un poste qu'ils convoitent. Cette pléthore d'aspirants fonctionnaires est générale. Elle existe partout, du haut en bas de l'échelle administrative. Et, chose encore plus grave, cette armée d'affamés va chaque jour grossissant ! Quant et comment s'arrêtera ce courant qui n'est pas sans présenter un réel danger pour l'avenir ? Nous l'ignorons. Mais ce qui est certain, c'est que la situation est telle que les esprits clairvoyants s'en alarment et à juste titre.

Pendant que nous assistons à cet encombrement des diverses carrières administratives et des emplois rémunérés par l'Etat, nous voyons l'émigration des campagnes dans les villes continuer et augmenter de jour en jour dans des proportions inquiétantes. C'est ainsi que, dans telle ou telle région de la France, presque tous les villages, depuis trente ans, ont vu leur population diminuer d'un tiers et même de la moitié. De là le manque de bras dont se plaint l'agriculture. Les travaux des champs sont de plus en plus abandonnés : les ouvriers agricoles quittent le sillon pour aller dans les villes chercher un salaire plus élevé, et ils n'y trouvent le plus souvent que la dé-moralisation et la misère. Or, quand, dans un pays, l'agriculture, qui est la source principale de la richesse de la nation, tombe ainsi en discrédit, on peut dire que ce pays est menacé dans sa puissance même et dans son avenir.

C'est pourquoi nous estimons que le dépeuplement des campagnes au profit des villes et la chasse aux places qui en est la conséquence, constituent un véritable danger social.

Que deviennent, en effet, pour la plupart, les quémandeurs de places qui ont vu s'évanouir leurs espérances ? Des mécontents et des déclassés toujours disposés à se révolter et à s'insurger contre une organisation sociale qu'ils maudissent parce qu'elle n'a pas donné satisfaction à leur ambition. C'est parmi eux que l'anarchie recrute ses sectaires les plus violents et les plus déterminés. N'ayant rien à perdre, ils sont prêts à tout oser.

Comment, dira-t-on, remédier à cet état de choses ? Comment arrêter le courant qui dépeuple les campagnes et jette dans les villes un surcroît de population qui rompt l'équilibre des forces de production, au point de mettre en péril l'avenir de notre agriculture ?

Certes, ce n'est pas facile de remédier à un mal de cette nature, nous le reconnais-

sons volontiers ; mais ce n'est pas une raison pour s'en désintéresser et pour continuer à pratiquer la funeste doctrine du laisser faire et de l'indifférence.

On peut améliorer la situation dans une certaine mesure et empêcher le mal d'empirer. Les moyens à employer sont nombreux.

Il faudrait d'abord songer à organiser sérieusement l'assistance par le travail, qui est encore en France à l'état rudimentaire. Le véritable moyen d'éloigner et d'effrayer les mendiants de profession serait de leur offrir du travail. Quant aux véritables pauvres, aux vaincus de la vie, le travail, — même momentané — qu'on leur proposerait et qui se répartirait entre les communes, les départements, les grandes Associations et l'Etat, les relèverait bien plus sûrement et bien plus dignement que la plus généreuse des aumônes.

Il n'est pas douteux, en outre, que le jour où il serait démontré que les travaux des champs sont aussi rémunérateurs que ceux des villes et que la terre, cessant d'être dépréciée, aurait recouvré sa valeur, il est hors de doute, disons-nous, que ce jour-là l'émigration des ouvriers agricoles dans les centres manufacturiers diminuerait ainsi que le nombre des déclassés, des inoccupés qui pullulent dans les villes.

Peut-être aussi appartiendrait-il aux pouvoirs publics de donner aux citoyens une instruction ayant un caractère plus pratique et de développer chez eux à un plus haut degré le sentiment de l'initiative individuelle en leur apprenant à compter un peu plus sur eux-mêmes et un peu moins sur l'Etat.

J. QUERCYTAÏN.

INFORMATIONS

A la Chambre

Une séance assommante. Validation d'élections, rejet de la demande d'abrogation de la loi sur la taxe du pain.

plus d'empressement à vous lier. Mais je le faisais pour qu'on se reposât sur moi du soin de vous maigrir.

— Les quelques paroles que vous me glissâtes à l'oreille, l'ami, me rassurèrent, et je me laissai faire.

— Il était essentiel que les papiers ne tombassent pas dans d'autres mains que les miennes.

— Vous me fîtes glisser habilement la lettre de mon pourpoint sous votre justaucorps.

— Personne ne s'en aperçut.

L'ancien ligueur raconta alors à Marcel tout ce qui s'était passé, tant au monastère que sur la route, entre le jésuite et le comte de Fuentes, ainsi que ses propres hésitations sur ce qu'il devait faire, et le départ pour l'Allemagne de la voiture où l'on avait emporté la malheureuse Alice.

— Nous devons donc nous hâter d'aller trouver le comte à Milan, poursuivit frère Gilles, et de lui révéler tout.

— Mais s'il refuse de se rendre à l'évidence, demanda Marcel.

— Je ne puis le croire. Un père...

Hubert Brassier hésita un instant, puis il reprit avec vivacité :

— Un père se trompe rarement... Son cœur parle, malgré tout... Il y a des états mystérieux ! Ah ! j'en sais quelque chose.

— Vous ? Eûtes-vous un enfant.

— Oui, murmura d'une voix à peine perceptible l'ancien marchand d'ambert.

Puis il éloigna brusquement son cheval de celui de Marcel, en ajoutant avec un soupir profond.

— Mais je l'ai perdu.

Enfin l'interminable discussion sur les eaux de la Seine.

A la fin de la séance, il n'y avait plus personne sur les bancs.

AU DAHOMEY

Le Temps a reçu de Porto-Novo une dépêche qui confirme les faits relatés dans le télégramme que nous avons publié au sujet des combats livrés par le colonel Dodds entre Oubomédi et Akpa. Nous avons perdu dans les derniers combats le capitaine Marmet, officier d'ordonnance du colonel Dodds, et 15 hommes. Nous avons 85 blessés, dont les commandants Stefani et Villiers, les capitaines Battréau et Fonssagrives, les lieutenants Cornetto, Passaga, Kieffer, d'Urbal, Grandmontagne et Gelas. Ce dernier est mort des suites de ses blessures.

Le capitaine Marmet, qui était âgé de trente-trois ans, laisse une jeune veuve et un enfant d'un an ; le maire de la ville de Nîmes, où habite Mme Marmet, a communiqué à sa veuve la dépêche du ministre de la marine, annonçant la mort du jeune officier.

Les pertes subies par la colonne expéditionnaire depuis le départ de Késounou donnent, d'après les dépêches officielles, les chiffres suivants :

	Combats	Tués	Blessés		
		Off.	Troupe		
19 septembre..	Dagba...	2	3	»	14
20 —	Unoumen.	»	1	»	13
4 octobre....	Gbedé...	3	7	2	30
6 —	Pogaussa.	1	6	3	19
12 —	Oubomédi	»	4	1	19
13, 14, 15 sept.	Akpa....	1	17	6	79
		7	38	12	174

Soit, au total, 231 officiers et soldats tués ou blessés.

D'après des renseignements que le Figaro déclare tenir du gérant d'une des plus importantes factoreries du Dahomey, c'est en échange d'esclaves que les Allemands ont fourni des armes à tir rapide à Béhanzin. La dernière livraison d'esclaves fut faite le 5 mai dernier, et M. Dack, consul allemand à Whydah, en aurait surveillé lui-même l'embarquement.

Paris, 24 octobre.

Le Figaro a interviewé le gérant d'une importante factorerie au Dahomey, qui lui a fait les intéressantes déclarations suivantes :

Au delà de Novare, on rencontra le Tessein vers le soir.

La rivière était devenue grosse par des pluies tombées du côté du lac Majeur, et aucun batelier ne voulut, à l'approche de la nuit, se risquer sur les eaux rapides.

On ne put la franchir que le lendemain matin, après avoir passé la nuit dans une mauvaise hôtellerie.

Il était sept heures du soir quand on atteignit Milan.

— Allons droit au palais Sforza, qu'habite le gouverneur, dit frère Gilles.

Mais le comte était au théâtre, où l'on devait jouer un drame musical ou opéra seria en forme d'oratorio.

L'avis de Gargantua fut qu'il était inutile et peu réconfortant d'attendre, sans rien faire, la rentrée du gouverneur. Il valait mieux, selon lui, profiter de ce contre temps pour aller dîner. Gros-Michel penchait comme le reître.

On se rendit donc à l'albergo Réale, qui avait sur son enseigne l'image du roi d'Espagne.

Quoi qu'on se dise, l'amour n'ôte pas l'appétit, et Marcel lui-même prit part au bon et copieux repas commandé par le capitaine Gargantua.

Tandis que nos amis dégustaient du vin de Fiorenzola, se régalaient de faisans de l'isola Madre, la plus agreste des îles Borromée du Lac-Majeur, ainsi que d'excellents poissons de ce lac, parmi lesquels Gargantua prit le plus une joie, parce qu'elle était énorme, un homme qui avait suivi nos voyageurs depuis le parvis Sforza, stationnait en face de l'albergo Réale, sans quitter l'hôtellerie des yeux.

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 89

UN AMOUR D'HENRI IV

Par HENRI AUGU et GULLAUD

DEUXIÈME PARTIE

Les grands conspirateurs

VI

LE COMTE DE FUENTÈS

— Après tout, se dit-il, ils doivent passer par la Lombardie, et Marcel sera à Milan assez à temps pour inciter le gouverneur à faire poursuivre les ravisseurs. Il est bon, du reste, que Marcel fasse en personne les révélations au comte.

Daubigny avait le délire de la fièvre. Hubert Brassier lança sur le malade un regard chargé de haine, et reprit aussitôt un cheval frais.

Dans le préau, frère Côme apprit à l'ancien ligueur que, deux heures auparavant, le lansquenet avait eu avec le père un court entretien.

— Ah ! pensa Hubert, le Lorrain est déjà guéri du coup de poing. Et, demanda-t-il, le lansquenet a quitté le couvent ?

— Il a pris la route de Milan.

— Encore quelque mission de Daubigny, murmura frère Gilles.

Après s'être couvert d'une autre cuculle, brune cette fois, Hubert Brassier franchit rapidement la distance qui séparait Novare de Verceil, et revint vers midi l'albergo de la route d'Ivry.

L'anbergiste, l'ayant reconnu, lui laissa couper les liens de Marcel et de ses amis.

— A cheval ! leur dit-il, et courons à Milan.

— A Milan ? demanda l'officier.

— Après du comte de Fuentes. Voici la lettre, Alice est sur la route d'Allemagne.

— Nous l'atteindrons.

— Nous verrons d'abord le comte. Il le faut ! Il vous procurera des coursiers rapides et vous adjoindra des cavaliers... Il doit aimer sa fille.

— Pendant ce temps, Alice est entraînée au loin.

— A Milan ! vous dis-je, voilà vos chevaux qui piaffent.

— D-r Teufel ! hurla Gargantua, il avre pién manché leur avoine, eux !... mais ch'avre, moi, le fenêre vide gomme mon gasque.

— Nous importerons du pain et un jambon, capitaine, dit Gros-Michel, et nous déjeunerons en route.

— C'est ça, mais il ne faut oublier les galepases niéines.

Tandis qu'on se mettait en route, frère Gilles dit à Marcel.

— Vous avez dû être fort surpris de me voir apparaître au milieu de ceux qui envahissaient votre salle et vous garottaient.

— En effet, je crus d'abord à une insigne trahison.

— D'autant plus que c'était moi qui mettais le

« Les Allemands ont toujours été libres, au Dahomey, d'agir en toute liberté pleine et entière. C'est de la reconnaissance de la part de Béhanzin. En effet, la maison Wolber et Brohm, par l'intermédiaire de M. Richter son agent en chef, a livré trois canons en échange d'esclaves dont la dernière livraison a été faite le 5 mai 1892.

» Richter, officier de réserve de l'artillerie prussienne, a installé les fortifications d'Abomey et, pour ce travail, il a été élevé par Béhanzin à la dignité de cabecère, ce qui lui donne le droit de se promener avec escorte au bruit de coups de fusil et suivi d'un esclave qui porte sans cesse derrière lui un petit banc afin qu'il puisse se reposer s'il était fatigué.

» M. Dack, consul allemand à Whydah, surveillait l'embarquement des esclaves à Avrekété, point qui avait été choisi pour que le petit vaisseau allemand *Habitich* soit supposé ignorer ce petit trafic auquel il eût dû s'opposer. »

On télégraphie de Kotonou que les compagnies de Sénégalais, restées à la garde de cette ville, sont parties avec les convois de vivres et de munitions. Elles sont chargées en outre, d'assurer les derrières de la colonne afin de permettre à celle-ci la liberté de ses mouvements.

Le capitaine de frégate Marquier du *Talisman* a reçu le commandement de la place de Kotonou; il a aussitôt fait venir à terre des compagnies de débarquement de tous les navires stationnés dans le golfe de Bénin.

Nos troupes sont animées de la plus grande ardeur.

Le paquebot *Tibet*, de la Compagnie Fraissinet vient d'être requis pour le transport des blessés qui doivent être transportés en France.

En vue de remplacer les renforts expédiés de Porto-Novo et de Kotonou à la colonne expéditionnaire du colonel Dodds, ordre a été donné au Sénégal de préparer l'envoi au Dahomey des troupes actuelles disponibles. Ces renforts comprennent un effectif de 5 à 600 hommes et se composent de deux compagnies de tirailleurs sénégalais et de deux compagnies d'infanterie de marine.

Par décret du 24 octobre 1892, ont été promus dans l'ordre national de la Légion d'Honneur, pour fait de guerre au Dahomey et au Soudan.

Au grade d'officier : M. Lasserre, chef d'escadron d'artillerie de marine;

Au grade de chevalier : MM. Latourette, enseigne de vaisseau, commandant l'*Opale*; Delestre, capitaine en 1^{er} d'artillerie de marine; Guittard, capitaine en 1^{er} d'artillerie de marine; Ferradini, lieutenant d'infanterie de marine; Trinité-Schillemans, capitaine d'infanterie de marine à l'état-major, hors cadres, au Bénin; Robard, capitaine d'infanterie de marine; Lauzanne, lieutenant aux tirailleurs sénégalais; de Sainte-Colombe de Boissonnade, lieutenant aux tirailleurs sénégalais.

Par décision ministérielle du 14 octobre 1892, M. le lieutenant de vaisseau de Fésigny, commandant la chaloupe canonnière le *Covail* et de la flottille du Bénin, a été inscrit d'office au tableau d'avancement.

Sont inscrits d'office au tableau d'avancement pour faits de guerre au Dahomey, dans le corps de l'infanterie de marine :

La nuit était venue, une de ces belles nuits étoilées comme on en voit en Italie et l'ave Maria tintait à l'église voisine de Saint-Marco, quand notre homme, blotti sous le portique d'un palais, vit la lueur de plusieurs torches portées par des laches poindre au bout de la rue et s'approcher.

— C'est le gouverneur, murmura-t-il. Si je le prévenais de leur arrivée à Milan ! Ce n'est point dans les instructions que m'a données le père Daubigny : je devais seulement me rendre à la casa Breira, au collège de la Compagnie, pour m'informer si le cocchio était reparti sans obstacle, et en même temps pour savoir quels étaient les hôtes actuels du comte... Mais puisque, à ma grande surprise, j'ai aperçu devant le palais Sforza ces trois maudits, qui, sans aucun doute, ne sont venus dans le Milanais que pour rattraper la voiture, il est bon de les signaler au gouverneur, pour les faire arrêter... Mais quel est donc ce personnage en cuculle brune qui les accompagne ? Il est si bien enveloppé que je n'ai pu distinguer ses traits... Qu'importe ? il sera arrêté comme eux... Ah ! Claude le Lorrain, puisses-tu te venger !

A ces mots, le lansquenet s'avança vers le comte de Fuentès, qui revenait, en effet, de l'Oratorio.

— Seigneur comte ! dit-il en s'inclinant.

— Caramba ! C'est Claude le Lorrain... Que viens-tu faire à Milan ?

— Vous servir, monseigneur.

— Tu as besoin de quelques pistoles, à ce que je vois.

— Hé ! deux ou trois carlins d'or garniraient

Pour le grade de lieutenant-colonel, le chef de bataillon Gonard ;

Pour le grade de chef de bataillon, les capitaines Lombard et Roget ;

Pour le grade de capitaine, le lieutenant Pas-sager.

Marseille, 25 octobre.

Le paquebot français *Taygète*, courrier de la côte occidentale d'Afrique, est parti ce soir avec une centaine de passagers, parmi lesquels le capitaine Ligier et le lieutenant Vailly, de l'infanterie de marine, le médecin de la marine Rimbert, 12 douaniers et 4 infirmiers pour Kotonou.

Continuons nos détails sur la vie militaire de la colonne expéditionnaire :

La colonne se met en marche. Le troupier, légèrement vêtu de flanelle blanche, coiffé du sarako à larges visières, ne porte absolument que ses armes et ses cartouches. Tous les matins on vérifie les munitions et chaque homme complète son approvisionnement sur le pied invariable de 150 cartouches par tête.

Tous les havre-sacs sans exception sont confiés à des porteurs nègres recrutés parmi les indigènes et dont le nombre s'augmente au fur et à mesure que se soumettent les régions qu'on traverse.

Pendant le combat, comme ces porteurs sont d'un naturel plus que pacifique et lâcheraient pied aisément, ils sont placés sous la surveillance d'un fort détachement de spahis sénégalais qui ont l'ordre de sabrer sans merci à la moindre tentative de fuite.

L'ordre de combat est ainsi réglé d'une manière immuable. A cent cinquante mètres en avant, la chaîne, composée exclusivement de tirailleurs sénégalais, la plupart fort bons tireurs. Leurs feux isolés ne se font qu'à genou ou dans la position du tireur couché. Tous les autres feux se font en ordre serré, par sections.

Lorsque l'ennemi riposte de trop près, la section qui masque une pièce d'artillerie se fractionne en ses deux escouades ; la pièce crache une ou deux volées de mitraille et l'ordre primitif est repris aussitôt.

Quand les sections ont rejoint la chaîne, celle-ci fait un nouveau bond en avant.

Avec ou sans combat, la marche est terminée. On procède aux préparatifs de bivouac. Le soldat reprend son sac, déroule sa couverture, et se couche sur son matelas, supporté à 60 centimètres du sol par quatre pieux accouplés en X, forme un lit véritable. Un hamac emporté en prévision de la marche sous bois, est tendu au-dessus du lit en manière de tente.

Chacun procède alors à la toilette de nuit, consistant à enfiler un grand pantalon-sac de molleton, analogue à celui des zouaves, mais montant jusqu'aux aisselles. Pendant le jour, ce pantalon roulé est porté en sautoir par son possesseur, comme on fait des manteaux dans l'infanterie prussienne.

L'extinction des feux sonne et l'on se couche sur un lit à l'abri des scorpions et de l'humidité.

Telles sont les mesures prises par le colonel Dodds pour assurer la santé de ses troupes. Il ne faut donc plus s'étonner que le nombre des indis-

mieux mon escarcelle, que les pauvres picailleurs de cuivre qui la salissent.

— Eh bien ! parle... quel lièvre as-tu levé ?

— Un lièvre aux armes du Béarnais, venu en espion jusque dans vos Etats.

— Caramba ! où est-il, que je le fasse brancher promptement.

— Dans l'albergo Réale que voici, avec deux drôles, ses complices, et un inconnu bien caché sous sa cuculle.

— Quel est cet espion ?

— L'officier français qui a dagué le révérend père Daubigny.

— Encore lui.

Se tournant vers un gentilhomme de mine équivoque, qui marchait à ses côtés, le comte lui dit tout bas :

— Ceci est autre chose, M. le baron de Fontaine ! Cet officier, votre compatriote, est peut-être venu ici pour me voir... Qui sait s'il n'a point quelque mission secrète du roi ? Pendant que je vais le faire trander à mon palais, ne vous montrez point à lui.

— Je m'en garderai bien, monsieur le comte.

S'il se doutait que je suis ici pour traiter avec vous, de l'entrée en Bretagne des troupes de Sa Majesté catholique, je ne pourrais jamais revoir l'île que je dois leur livrer, à moins que je ne veuille porter ma tête au bourreau sur la place de Grève.

Le traître, ayant prononcé ces paroles, prit les devants pour se rendre au palais, de peur que l'envoyé du roi ne l'aperçût en sortant de l'hôtelierie.

Le gouverneur donna l'ordre à son écuyer, don

ponibles, en dehors des blessés, soit de notre côté très restreint jusqu'à ce jour.

Du côté des Dahoméens, les pertes sont autrement sérieuses et les huit mille hommes de Béhanzin fondent rapidement. Le colonel qui n'est guère un optimiste, estime que les combats déjà livrés ont coûté à l'ennemi environ 1,500 morts chacun, restés sur le terrain, sans parler de ceux qu'ils emportent pour obéir à leurs lois religieuses.

Pour éviter le typhus qu'aurait occasionné la décomposition des cadavres, le colonel a fait incendier la brousse derrière lui, après avoir eu soin de faire brûler à part toutes les armes tombées en notre pouvoir.

Parmi les nouveaux promus dans la Légion d'honneur pour faits de guerre au Dahomey, nous relevons le nom de M. Giraud, adjudant aux tirailleurs soudanais, nommé chevalier.

M. Giraud est presque notre compatriote. Il est le neveu de M. Giraud, chef de division à la préfecture de Montauban, natif de Cahors où il a de nombreuses et sympathiques attaches.

Le Ministre de la marine a reçu la dépêche suivante du lieutenant-gouverneur au Dahomey : Porto-Novo, 25 octobre.

Les commandants Lasserre et Stéfani, le capitaine Battreau, les lieutenants Ferradini, Farraï, qui avaient été blessés très gravement, sont tous aujourd'hui hors de danger. Le commandant Villiers, le capitaine Fonssagrives, les lieutenants Cornetto, Durbal, Rieffel, Grandmontagne, Passaga, qui avaient été blessés légèrement sont en bonne voie de guérison.

On annonce, d'autre part, qu'un second télégramme est parvenu dans la journée d'hier au Ministère de la marine, relatif aux mouvements de la colonne expéditionnaire.

Le colonel Dodds annoncerait que les renforts, les approvisionnements et munitions qu'il attendait l'auraient rejoint. Il attaquerait aujourd'hui ou demain les débris de l'armée de Behanzin.

Comme il faut à un télégramme de Kato deux jours pour arriver à Paris, le combat serait donc fini, si nous nous en tenons à nos informations, au moment où paraîtront ces lignes. Et demain, ou peut-être même ce soir, saura-t-on exactement à quoi s'en tenir.

Le bruit qui a couru mardi dans les couloirs de la Chambre annonçant que le colonel Dodds était cerné par les Dahoméens est heureusement controuvé.

Le gouvernement attend des nouvelles.

Au Tonkin

Le bruit court que le gouvernement songerait à augmenter nos forces au Tonkin.

Le vice-amiral de Lajaille, recevrait le commandement des forces navales en Extrême-Orient.

La grève de Carmaux

La sentence arbitrale

1^o Calvignac sera réintégré dans ses fonctions d'ouvrier de la compagnie. Un congé lui sera accordé pendant tout le temps que dureront ses fonctions de maire ;

2^o Seront repris par la compagnie tous les

Diégo, de lui amener l'officier du Béarnais au jardin du palais Sforza, où il l'attendrait.

— Avec ses compagnons ? demanda l'écuyer.

— Sans doute. Si ces gens étaient venus sans mission dans le Milanais, le brevet du roi ne les protégerait plus.

Le comte jeta une bourse à Claude le Lorrain et s'éloigna avec sa suite.

— Dans le jardin, marmotta le lansquenet. Il a dit dans le jardin... C'est bien : par la grille, je verrai et j'entendrai... Ah ? que j'aurais de joie à les contempler au haut d'une potence.

Vingt minutes après, Marcel et ses compagnons étaient introduits dans le palais Sforza.

Le jeune homme se sentait fort ému, car de l'entretien qu'il avait avec le comte dépendait non seulement le bonheur de toute sa vie, mais encore le salut d'Alice, qu'on entraînait en ce moment vers les Alpes.

Des gardes entourèrent Gargantua et Gros-Michel dès leur entrée dans le Palais, au grand déplaisir du reître qui avait remarqué déjà que, dans le Milanais comme en Savoie, on déployait un luxe de gibets fort peu rassurant pour sa destinée.

Quant à Marcel, qui avait témoigné le désir que l'homme à la cuculle l'accompagnât devant le gouverneur, don Diégo, suivi d'autres gardes, le conduisit avec frère Gilles dans les magnifiques jardins de la résidence princière.

Le comte se promenait devant un petit pavillon, à l'extrémité du jardin, le long d'une grille de fer.

La lune, toute pleine, sans un nuage, sans une ternissure, irradiait ainsi qu'une boule de dia-

ouvriers qui se sont mis en grève, à l'exception, toutefois, de ceux qui ont été condamnés par le tribunal correctionnel d'Albi ;

3^o Il n'y a pas lieu de pourvoir au remplacement de M. Humblot.

Paris, le 26 octobre 1892.

Signé : LOUBET.

Ce document envoyé hier à dix heures du matin par dépêche au préfet du Tarn qui avait pour instruction de la faire publier fort tard à Carmaux, était en même temps communiqué aux délégués des grévistes et de la compagnie.

M. le baron Reille, président du Conseil de la compagnie, questionné dans les couloirs par un de ses collègues, s'est borné à répondre : « Je m'incline devant la sentence, mais je ne la discute pas. »

MM. Jourde et Ferroul sont partis hier soir pour Carmaux.

On assure que M. Humblot se réserve de donner sa démission de directeur des mines de Carmaux.

Réponse du Comité

Le comité de la grève, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide : qu'il y a lieu de ne pas se soumettre à la sentence arbitrale et de continuer la grève.

CHRONIQUE LOCALE

ET REGIONALE

Manifestation patriotique

Le jour de la Toussaint sera cette année comme les précédentes, l'occasion d'un pèlerinage aux monuments Gambetta et à celui des Mobiles du Lot.

La population tout entière s'associera, comme tous les ans, à cette manifestation patriotique.

Comité phylloxérique

Le comité central d'études et de vigilance contre le phylloxéra s'est réuni mardi, à 3 heures, sous la présidence de M. le Préfet du Lot.

L'ordre du jour appelle la discussion du budget de 1893.

Les recettes s'élèvent à la somme de 9,000 fr. qui se décomposent ainsi qu'il suit :

Subvention de l'Etat.....	4,000 »
Subvention du département.....	4,000 »
Recettes éventuelles.....	1,000 »
Total égal.....	9,000 »

Parmi les dépenses, le Comité a voté les sommes suivantes :

Prix et location des pépinières départementales.....	3,579 65
Subvention pour le concours de greffage dans le département.....	500 »
Achats de plants.....	1,500 »
Création d'écoles de greffage.....	300 »

Le conseil décide de porter au 20 novembre prochain le dernier délai pour concession de plants américains aux particuliers.

Nos conscrits

Le ministre de la guerre vient de désigner les régiments dans lesquels seront incorporés les jeunes soldats de la classe 1891 du recrutement de Montauban (cantons de Tarn-et-Garonne, 13 ; cantons du Lot, 11).

Ce sont : 7^e, 25^e, 27^e, 124^e, 151^e de ligne ; sapeurs-pompiers ; 3^e cuirassiers, 10^e et 27^e dra-

mant. On se voyait comme en plein jour. Les cyprès, les myrtes et les lauriers se distinguaient avec leurs nuances diverses, et les rayons de l'astre à son zénith faisaient reluire leurs feuilles polies comme de l'émail vert. Aucun souffle ne faisait bruire le feuillage de ces beaux arbres toujours foliolés.

— Monsieur, dit brusquement le comte en s'arrêtant et avec un ton, une hauteur qui sentait le grand seigneur astillan, j'ai déjà empêché qu'on vous tuât. Mais votre brevet ne vous protégeait que dans les Etats du duc de Savoie. Or, c'est que dans les Etats du duc de Savoie, les terres appartenant au roi mon maître.

— Monseigneur ! répondit Marcel en s'inclinant, daignez m'accorder quelques moments d'entretien particulier.

— Don Diégo n'est pas de trop... Gardes, retirez-vous.

— Peut-être, pour ce que j'ai à vous dire, insista le jeune officier, ce seigneur est-il encore de trop.

— Je n'ai point de secrets pour le filleul de mon souverain. Hâtez-vous, monsieur. Aussi bien suis-je aise pour vous que ce soit une mission qui vous ait amené à Milan. Dans le cas contraire, j'aurais eu le droit de vous punir comme un espion.

— La France est en paix avec l'Espagne, répliqua Marcel avec quelque aigreur cette fois, car il se sentait froissé de l'accueil que lui faisait le comte.

(A suivre).

gous ; 9^e chasseurs à cheval ; 16^e bataillon d'artillerie de forteresse ; 12^e, 13^e, 18^e, 23^e d'artillerie ; 1^{er} pontonnier ; 2^e, 5^e génie ; 16^e escadrons du train (Boghar) ; 17^e section de commis et ouvriers (7^e de ligne) ; 20^e section (2^e zouaves) ; 17^e section d'infirmiers (88^e de ligne) ; 19^e section (1^{er} zouaves).

Tous ces jeunes gens sont incorporés pour trois ans ou pour deux ans.

Les jeunes soldats incorporés pour un an sont affectés aux corps ci-après : 11^e de ligne ; 11^e bataillon d'artillerie de forteresse ; 18^e et 23^e d'artillerie ; 2^e régiments de génie ; 17^e escadron du train (Montauban).

Réservistes et territoriaux

La direction du service de recrutement vient d'ordonner une modification qui change la rédaction de l'avis très important du verso de l'ordre de route des réservistes et territoriaux en cas de mobilisation.

Tout homme ne pouvant, par suite de changement de résidence, suivre l'itinéraire prévu par l'ordre de route, devra, même s'il était convoqué au bureau de recrutement, rejoindre directement et isolément son corps dans la localité indiquée au recto de cette feuille. A cet effet, il se présentera à la gare la plus voisine de sa résidence avant neuf heures du matin, le deuxième jour s'il est réserviste, le troisième jour s'il est territorial.

Expérience de mobilisation

Une expérience de mobilisation, au point de vue de la rapidité de transmission des ordres d'appel par la gendarmerie, va avoir lieu ces jours-ci dans toute la France.

Jusqu'à présent on demandait au gendarme à cheval de fournir cinq kilomètres par heure et quatre au gendarme à pied.

On voudrait arriver à obtenir huit kilomètres pour le cavalier et cinq pour le gendarme à pied.

Appel des dispensés de la classe 1889

Aux termes de la loi sur le recrutement de l'armée, les hommes qui ont été autorisés à ne rester qu'un an sous les drapeaux, en vertu de l'article 23, doivent être rappelés, quatre semaines, au cours de l'année qui précède leur passage dans la réserve de l'armée active.

Ces obligations vont être imposées pour la première fois en 1893 aux hommes de cette catégorie de dispensés appartenant à la classe de 1889.

Le Ministre de la guerre a décidé que les jeunes gens engagés décennaux de l'enseignement primaire et secondaire, élèves des Facultés et Ecoles spéciales, étudiants internes des hôpitaux, séminaristes, ouvriers des industries d'art, professeurs des écoles d'Orient et d'Afrique, qui sont à sa disposition, du 1^{er} janvier au 1^{er} novembre 1893, seraient de préférence appelés à l'époque des vacances universitaires, afin de ne pas entraver leurs études ou gêner les services publics auxquels ils sont employés.

Postes et télégraphes

Un décret, en date du 21 août dernier, organise, à partir du 1^{er} janvier 1893, entre la France et ses colonies, un service postal d'abonnement aux journaux. A cet effet, chaque bureau de poste colonial sera pourvu d'un carnet indiquant les conditions d'abonnement aux publications françaises, dont les tarifs auront été notifiés à l'administration.

Contrairement à ce qui existe dans le service des mandats d'abonnement qui fonctionne déjà dans le régime métropolitain, où les frais d'envoi sont déduits du prix d'abonnement, ces frais seront payés en sus par l'abonné, c'est-à-dire que les mandats émis au profit des éditeurs seront toujours établis pour le montant brut du prix d'abonnement.

Adjudication

Le 26 novembre prochain, à 1 heure du soir, aura lieu à la mairie de Souillac, sous la présidence de M. le sous-préfet de Gourdon, l'adjudication des travaux de restauration de l'église de Souillac, monument historique.

Les travaux à exécuter comprennent la réfection des couvertures de la nef et des transept sud et la construction d'une porte à la façade nord.

Evaluation de la dépense :

Réfection des couvertures.....	10.567 04	
Somme à valoir.....	1.056 70	11.627 74
Restauration du mur et construction de la porte.....	4.499 50	
Somme à valoir.....	449 95	4.949 45
Montant en tout des travaux.....		16.577 19

Le cautionnement est fixé à 1.657 fr.

L'adjudication aura lieu en un seul lot. Elle ne sera définitive qu'après l'approbation du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts.

Chemin de fer d'Orléans

Dans le service d'hiver, mis en vigueur sur le réseau d'Orléans, nous remarquons les améliorations suivantes :

Le premier train de la ligne d'Aurillac à St-Denis, partira d'Aurillac à 4 h. 45 du matin, et arrivera à St-Denis à 6 h. 45 du matin au lieu de 8 h. 41 afin de correspondre avec le train se dirigeant sur Souillac qui part à 6 h. 55.

Le train de marchandises partant de Breteux à 7 h. 38 du matin et arrivant à St-Denis à 8 h. 41 prendra les voyageurs de toutes classes entre ces deux points et correspondra à cette dernière gare avec les trains se dirigeant sur Brive et sur Capdenac, partant le 1^{er} à 9 h. 25 et le 2^e à 8 h. 49.

FÊTE DE LA TOUSSAINT

1^{er} Novembre 1892

Extension de la durée de validité des Billets d'aller et retour

A l'occasion de la fête de la Toussaint, les Billets aller et retour, à prix réduits, qui auront été délivrés aux conditions du Tarif spécial G. V. n^o 2, du samedi 29 octobre inclus au mercredi 2 novembre inclus, seront valables pour le retour jusqu'aux derniers trains du jeudi 3 novembre.

Les Billets de même nature délivrés de ou pour Paris conserveront la durée de validité déterminée par ledit tarif lorsqu'elle expirera après le 3 novembre.

Un flou

Voici sa carte de visite :

JULES ANDRAL

Chevalier, officier et commandeur de plusieurs ordres ; délégué et correspondant d'expositions françaises et étrangères, président, conseiller et membre correspondant de plusieurs sociétés françaises et étrangères, propriétaire à Bégous.

Rien que cela mon bon, et combien de pauvres diables ont payé cher leur confiance en ce chevalier de tant d'ordres et de tant d'industries. Tous les friants de diplômes et de médailles trouvaient en lui leur Wilson, jusqu'au jour où confus de leur naïveté coiteuse, ils ont porté plainte contre ce triste compatriote.

La justice s'est transportée au domicile où habitait Andral et sa mère à Bégous. Cette perquisition a amené la découverte d'objets qui ne laissaient plus de doute sur le genre de métier professé par notre héros. Aux diplômes de toutes sortes se mêlaient des boules et des jetons révélant clairement qu'à la vente des décorations exotiques Andral joignait la lucrative profession de *Grec* de haute volée ! A côté, on a trouvé un vrai fouillis de médailles et clichés plus ou moins authentiques et des certificats écrits en langues italienne et espagnole.

Malgré les plus actives recherches, Jules Andral n'a pu encore être découvert.

Arrestation

Samedi soir, vers 10 heures, un individu se jetait, sans provocation, sur un promeneur, M. Edouard Gaubert, lui portait un coup de poing sur le nez et terrassait sa victime toute en sang.

Cet agresseur n'était autre que le nommé Louis Fourès, celui qui, à une certaine époque, s'amusait, à Cahors, à poarsuivre des religieuses. Fourès sortait de Villeneuve où il venait de purger une condamnation à 15 mois de prison.

Le temps en novembre

Mois mauvais et froid. Gelées vives presque toutes les nuits. Glaces épaisses dans tous les petits cours d'eau. Neige abondante dans le Nord, le Centre et les hauts plateaux du midi de la France. Crues d'eau et ravines vers la fin du mois par suite du dégel.

Tempêtes, mauvais temps, pluies, neige vers les 3, 4 (??) ; 5 (??), effet de la marée, hauteur 1 mètre 12 ; 11, 12 (??) ; 15, 16, 17 (??) ; 21 (?) effet de la marée, hauteur 0 m. 79 ; 22 (??) ; 28, 30 (??). Avis aux marins !

Brusques variations de température. Etat sanitaire peu satisfaisant, par suite de l'humidité et de la variabilité de température.

Hygiène à observer.
Le 4, éclipse totale de lune, en partie visible à Paris.

Gramat

La domestique du sieur Jean Irondelle, de Gramat, dont nous avions annoncé la disparition, a été retrouvée à Payrac et reconduite au domicile de son patron.

Duravel

On nous écrit :
Grâce à l'inséparable bonté de notre maire, M. Joubert, les jeunes gens de la commission des fêtes de Duravel ont pu ajouter, au programme des courses vélocipédiques que nous avons déjà annoncées, et qui auront lieu dimanche, 30 courant, une course cantonale.

THÉÂTRE DE CAHORS

TOURNEE P. ARLY

Dimanche 30 octobre

Avec le concours de Mlle LEVASSEUR
LES DIAMANTS DE LA COURONNE

Opéra comique en 3 actes d'Auber

LE MAITRE DE CHAPELLE

Opéra comique en un acte

FAITS DIVERS

Jurispudence commerciale

Question. — Un négociant de Bordeaux a vendu des marchandises, livrables franco de port au destinataire. Ces marchandises ont reçu de fortes avaries en cours de route, ce qui les a fait refuser, à leur arrivée, par l'acheteur. Le vendeur demande si, en présence de la clause de la livraison franco, il est en droit de repousser le laisser pour compte de son acheteur.

Réponse. — Le rapprochement des articles 1608 et 1609 du Code civil avec l'article 100 du Code de commerce indique : 1^o Que la marchandise voyage aux *risques et périls* de celui auquel elle appartient ; 2^o que la délivrance de la marchandise se fait au lieu où elle était au moment de la vente ; 3^o que les frais de l'enlèvement sont à la charge de l'acheteur ; le tout s'il n'y a pas de convention contraire.

Le contrat de vente est parfait, définitif, dès qu'acheteur et vendeur sont d'accord sur la chose et le prix. En principe donc, la marchandise est aux frais et risques de l'acheteur, dès qu'elle a quitté le magasin du vendeur. Mais il ressort de ce qui précède que la question des *frais* de livraison doit rester étrangère à celle des *risques* de transport qui sont toujours à la charge de l'acheteur, à moins de stipulation contraire. La clause de livraison *franco* n'a trait qu'aux *frais* du transport, et doit rester sans effet sur la question des *risques* réglée par l'article 100 du Code de commerce. Le vendeur est donc fondé à repousser le laisser pour compte de son acheteur qui peut, d'ailleurs, exercer son recours contre le colporteur.

Bière allemande

Buvez donc de la bière allemande.
Un brasseur de Nuremberg nommé Wagner comparait ces jours derniers devant le tribunal correctionnel sous la prévention d'avoir livré à la consommation un brassin de bière dans lequel on avait trouvé le cadavre d'un chien.

Le tribunal a estimé que la bière en question ne pouvait pas être considérée comme nuisible à la santé, et, malgré le ministère public qui demandait une condamnation, il a acquitté le brasseur.

Variétés

LE SCANDALE DU JOUR
EN ALGÉRIE

Un procès qui aura un très grand retentissement viendra dans quelques jours devant le Tribunal d'Alger ; les débats nous promettent quelques piquantes révélations.

M. Sapor, maire d'Annale, conseiller général, notable commerçant, un personnage enfin, n'aura pas à répondre de moins de quinze chefs de prévention variés. Et ce n'est qu'une préface. A l'issue de la comparution en police correctionnelle, la cour d'assises l'attend, Sapor étant accusé d'une série de crimes.

Sapor exerçait à Annale la profession de boucher, mais dans des conditions bien extraordinaires, puisqu'il alimentait son étal avec nombre d'animaux volés. Les vols de bétail dans la campagne algérienne, on le sait, sont fréquents, au point d'être un véritable fléau pour les colons.

Le maire d'Annale était le meilleur ami des voleurs, et c'est de vaches volées, de moutons volés qu'il fournissait sa clientèle.

Non qu'il donnât un prix bien avantageux des bestiaux qu'on lui amenait ; avec lui les voleurs risquaient fort de faire un mauvais marché : tantôt il les payait à coups de trique ; tantôt, avec une belle indignation de maire, il les faisait mettre au violon après avoir confisqué leur butin : mais il se gardait bien de prévenir la justice, c'était l'essentiel ; et quand il était de bonne humeur, il donnait encore cent sous d'un veau.

Tout autre eût trouvé déjà suffisamment lucratif de débiter, même au rabais, à sa clientèle des bêtes ainsi acquises pour rien. Sapor faisait mieux : il vendait à faux poids. Et le Parquet,

impitoyable, a relevé contre lui-même cette pécadille.

Le verbe haut et le poing lourd, hâbleur et brutal, sans préjugés et sans vergogne, Sapor, dans une dispute, en valait dix : mais, dans une élection, il en valait cent.

Les citoyens, éblouis par ces allures et cet effronté bagou, en firent un homme politique. Il fut successivement nommé conseiller municipal, maire, conseiller général.

Les fonctions publiques ouvrirent à ses appétits de merveilleuses facilités : concussion, faux, détournements de deniers communaux, vols qualifiés et variés en quantité innombrable, il a pratiqué tout, il est accusé de tout.

Il y a de tout dans son affaire : recel, complicité de vol, concussion, faux, vente à faux poids : un panacé de police correctionnelle et de cour d'assises.

C'est la moitié du code pénal que le Ministère public va lire à l'audience.

Encore toutes les frasques de cet étonnant magistrat n'en sont-elles pas justiciables.

Il en est d'une bouffonnerie énorme : telle l'inauguration solennelle, par la municipalité, d'une maison particulièrement hospitalière que, dans sa prévoyante sollicitude, elle avait fait installer à Annale.

Maupassant nous a égayés avec la *Maison Tellier* « fermée pour cause de première communion » ; mais que dire de cette cérémonie d'inauguration ? Il y a plus :

Pour remercier M. le maire de l'honneur qu'il leur avait fait, les pensionnaires de l'établissement envoyèrent à M. Sapor une écharpe tricolore, brodée de leurs mains.

Sapor était une puissance, et cependant c'est un simple receveur municipal qui l'a tombé.

Ce fonctionnaire avait dû payer un mandat, signé par le maire d'Annale, pour un feu d'artifice qui n'avait jamais été tiré.

Comme lui-même se faisait tirer l'oreille, et s'était plaint à l'administration supérieure, savez-vous ce qui lui arriva ?... On l'envoya en disgrâce car Sapor était un homme à ménager.

Mais le receveur jura d'avoir le dernier mot !

Un beau jour, il y a quatre mois, une dénonciation s'éleva :

« Vérifiez les fondations de l'église en construction ; les mètres ont été majorés, les malfaçons acceptées. La complicité du maire et de l'entrepreneur est flagrante. » La justice et l'administration supérieure, cette fois, se mirent en branle pour de bon. Sapor le prit de très haut. Avec une indignation non feinte, il attesta des références considérables, il jura ses grands dieux qu'il ferait révoquer les impertinents magistrats.

Quand ceux-ci se présentèrent pour faire fouiller sous leurs yeux les fondations de l'église, ils trouvèrent là M. le maire, ceint de sa fameuse écharpe, à la tête de son Conseil municipal, pour une suprême objurgation. Le plus amusant était l'attitude expectante que beaucoup gardaient en cette occurrence. Car, que Sapor fût innocent, personne évidemment n'y songeait. Mais que Sapor dut reconduire les juges, c'était conforme aux précédents et non invraisemblable. Désorientée, la police locale, à toute aventure, filait consciencieusement le Procureur de la République.

Sapor fut révoqué, puis arrêté. Aussitôt les plaintes affluèrent, les langues les plus timides se délièrent soudain, et contre cet entrepreneur de razzias se dressa un acte d'accusation formidable.

Dépoillé de son auréole et de l'écharpe de ces dames, le joyeux maire d'Annale comparaitra cette semaine avec neuf indigènes, voleurs de bestiaux, devant le Tribunal correctionnel d'Alger, en attendant son renvoi en Cour d'assises pour d'autres méfaits.

C'est le scandale du jour en Algérie, et les débats nous promettent des révélations assez piquantes.

BULLETIN FINANCIER

du 26 octobre 1892

Bien que l'état du marché soit toujours hésitant, il semble que la noance est un peu meilleure. C'est aujourd'hui que commence à Londres la liquidation de fin du mois, elle ne paraît offrir aucune difficulté. La sentence arbitrale rendue à propos de la grève de Carmaux produit une assez bonne impression. Les affaires laissent toujours à désirer ; espérons que la liquidation viendra donner un peu de ton au marché.

Le 3 0/0 passe de 99.23 à 99.30 et finit à 99.27. Les actions des établissements de crédit ne donnent lieu qu'à un très petit nombre de transactions. Le Foncier est à 1146.75. La Société Générale est très ferme à 483.75.

Le Suez reprend à 2611.25. Nous avons remarqué qu'il y avait une barrière au cours de 2600.

Sur les fonds étrangers, il y a un peu de mieux. L'Italien est ferme à 94.40. Le recul de ces derniers jours n'avait aucune raison d'être. L'Extérieure est mieux tenue à 63.7/8. On parle de nouveau d'un emprunt. La question est de savoir s'il sera voté par les Cortès.

La baisse paraît arrêtée sur les fonds ottomans. On dit qu'un gros spéculateur qui avait beaucoup vendu voudrait se racheter.

Les obligations de la Cie Nationale d'Electricité sont très recherchées à 225.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau.

Salles-de-Béarn

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations hivernales et thermales du réseau du Midi et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, St-Jean-de-Luz, Salles-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 15 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une gare située à 500 kil. au moins de la station thermale ou hivernale, donne droit, pour le porteur, à un arrêt en route à l'aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de dix jours, moyennant le paiement aux Administrations, pour chaque fraction indivisible de 10 jours, d'un supplément de 10 % du prix total du billet aller et retour.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite trois jours au moins avant le jour du départ.

Billets d'aller et retour de Familles pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau,

Salles-de-Béarn

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour de famille, de 1^{re} et 2^e classes sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau d'Orléans avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours désignés par le voyageur, pour les stations hivernales et thermales du réseau du Midi et notamment pour Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, St-Jean-de-Luz, Salles-de-Béarn, etc.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du Tarif général d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 500 kilomètres.

Pour une famille de 2 personnes	20 %
— 3 —	25 %
— 4 —	30 %
— 5 —	35 %
— 6 — ou plus	40 %

Durée de validité : 33 jours non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une, ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 % du prix du billet de famille.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite quatre jours au moins avant le jour du départ.

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1^{er} itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

3^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Les prix de ces billets sont les suivants :

1^{re} classe 163 fr. 50 — 2^e classe 122 fr. 50.

— Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1^{re} et 2^e classe rédoit, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

AVIS. — Ces Billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

A VENDRE

MATÉRIEL DE BOULANGERIE

EN TRÈS BON ÉTAT

Facilités pour le paiement

S'adresser au Bureau du Journal

AUDOUARD

Ex-Professeur de

PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES

A PARIS

LAURÉAT DE L'ACADÉMIE NATIONALE

Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.

CHIRURGIEN DENTISTE

A BRIVE

Se rendra à CAHORS, le 4^{me} mercredi de chaque mois

HOTEL DU PALAIS-NATIONAL

DENTS & DENTIFIERS

De tous systèmes et à tous les prix

PRIX MODÉRÉS

Pour toutes les opérations relatives à l'art dentaire

FACILITÉ DE PAIEMENT

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour le consulter de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

Adresse télégraphique : AUDOUARD, BRIVE

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

SERVICE D'ÉTÉ (1^{er} juillet 1892)

De Paris à Toulouse

	17	5	21	35	1125
	OMNIBUS	EXPRESS	EXPRESS	OMNIBUS	OMNIBUS
	(1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes)	(1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes)	(1 ^{re} classe)	(1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes)	(1 ^{re} classe)
PARIS.....	départ. 3 ^h 38 ^m	9 ^h m.	8 ^h 38 ^m	11 35	—
BRIVE.....	arrivée. 6 38	6 21	5 21	12 42	7 ^h 5 ^{min}
	départ. 6 50	6 46	5 26	1 10	8 3
SOULLAC.....	arrivée. 7 48	7 27	6 7	2 8	8 11
	départ. 7 53	7 30	6 10	2 14	8 18
CAZOULÈS.....	arrivée. 8 2	—	—	2 22	8 21
	départ. 8 15	—	—	2 35	8 34
Lamothe-Fénelon.....	8 25	—	—	2 45	8 44
Nozac.....	8 39	8 3	6 38	3 3	8 58
GOURDON.....	8 49	—	—	3 10	9 8
Saint-Clair.....	9 1	—	—	3 22	9 20
Dégagnac.....	9 12	—	—	3 33	9 31
Thédirac-Peyrilles.....	9 23	—	—	3 45	9 43
Saint-Denis-Catus.....	9 32	—	—	3 54	9 52
Espère.....	9 43	8 41	7 19	4 5	10 3
CAHORS.....	départ. 9 58	8 47	7 24	4 20	7 30
	10 8	—	—	4 31	7 42
Sept-Ponts.....	10 22	—	—	4 47	8 8
Cieurac.....	10 29	—	—	4 56	8 9
Lalbenque.....	11 2	9 31	8 6	5 31	8 45
Causade.....	11 37	9 58	8 32	6 11	9 28
MONTAUBAN.....	départ. 12 2	10 23	9 20	6 25	—
	1 32 ^m	11 10 ^m	9 29	7 55 ^m	—
TOULOUSE.....	arrivée.				1181

De Toulouse à Paris

	16	1140	23	1126	1136	40
	EXPRESS	OMNIBUS	EXPRESS	OMNIBUS	OMNIBUS	OMNIBUS
	(1 ^{re} classe)	(1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes)	(1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes)	(1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes)	(1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes)	(1 ^{re} classe)
TOULOUSE.....	départ. 2 ^h 25 ^m	—	6 ^h 30 ^m	—	9 ^h 25 ^m	6 ^h 6 ^m
MONTAUBAN.....	arrivée. 3 14	—	7 15	—	10 36	7 13
	départ. 3 24	4 15	7 30	—	10 50	7 30
Causade.....	départ. 3 40	4 53	7 58	—	11 31	8 11
Lalbenque.....	—	5 38	—	—	12 13	8 54
Cieurac.....	—	5 46	—	—	12 21	9 2
Sept-Ponts.....	—	5 58	—	—	12 33	9 14
CAHORS.....	arrivée. 4 32	6 6	8 46	—	12 41	9 22
	départ. 4 38	6 30	8 54	6 5	—	9 30
Espère.....	—	6 45	—	6 20	—	9 44
Saint-Denis-Catus.....	—	6 59	—	6 33	—	9 57
Thédirac-Peyrilles.....	—	7 14	—	6 48	—	10 11
Dégagnac.....	—	7 23	—	6 57	—	10 20
Saint-Clair.....	—	7 33	—	7 6	—	10 29
GOURDON.....	5 23	7 49	9 43	7 23	—	10 43
Nozac.....	—	7 58	—	7 32	—	10 52
Lamothe-Fénelon.....	—	8 7	—	7 42	—	11 1
CAZOULÈS.....	arrivée. —	8 16	—	7 52	—	11 10
	départ. —	8 18	—	7 54	—	11 12
SOULLAC.....	arrivée. 5 47	8 25	10 7	8 2	—	11 19
	départ. 5 50	8 31	10 11	8 9	—	11 25
BRIVE.....	arrivée. 6 32	9 37	10 55	9 17	—	12 27
	départ. 7 3	—	11 5	—	—	12 40
PARIS.....	arrivée. 4 37 ^m	—	10 24 ^m	—	—	11 35 ^m

De CAHORS à LIBOS

	Omnibus	Poste	Omnibus
CAHORS. — D.	6 40	12 50	6 13
Mercuès.....	6 54	1 4	6 27
Arrêt Douelle	6 58	—	6 31
Pernac.....	7 5	1 15	6 33
Luzsch.....	7 14	1 22	6 45
Castelfranc.....	7 24	1 35	6 57
Arrêt Prayssac	7 27	—	7 1
Puy-l'Évêque.....	7 36	1 46	7 8
Duravel.....	7 43	1 54	7 15
Solrac-Touzac	7 51	2 3	7 23
Fumel.....	8 1	2 13	7 32
LIBOS. — A.	8 6	2 19	7 38
BORDEAUX.....	3 51 ^m	8 11 ^m	4 43
PARIS. — Ar.	11 38 ^m	4 28 ^m	10 24 ^m

De LIBOS à CAHORS

	Poste	Omnibus	Omnibus
PARIS. — D.	3 ^h 38 ^m	11 35	7 40 ^m
— Express.	7 40	—	—
BORDEAUX.....	—	6 10	3 34
LIBOS. — D.	8 29	3 30	9 57
Fumel.....	8 33	3 37	9 11
Solrac-Touzac	8 45	3 49	9 21
Duravel.....	8 52	3 58	9 28
Puy-l'Évêque.....	8 59	4 7	9 35
Arrêt Prayssac	9 6	—	9 42
Castelfranc.....	9 11	4 23	9 48
Luzsch.....	9 22	4 36	9 58
Pernac.....	9 31	4 46	10 6
Arrêt Douelle	9 36	—	10 11
Mercuès.....	9 41	4 57	10 16
CAHORS. — A.	9 53	5 15	10 32

De CAHORS à CAPDENAC

	Omnibus	Omnibus	Omnibus
CAHORS. — D.	7 45	11 40	5 23
Cabessut, halte	7 54	11 51	5 32
Arcambal.....	8 4	12 5	5 42
Vers.....	8 12	12 17	5 50
Saint-Géry.....	8 20	12 29	5 57
Conduché.....	8 22	12 47	6 9
St-Cirq, halte.	8 28	12 56	6 15
St-Martin-Lab.	8 48	1 10	6 24
Calvignac, hal.	8 55	1 19	6 34
Cahors.....	9 8	4 40	6 44
Montbrun, hal.	9 18	1 54	6 54
Toirac.....	9 27	2 7	7 3
Lamadoleine.....	9 39	2 23	7 18
CAPDENAC. A.	9 51	2 40	7 27

De CAPDENAC à CAHORS

	[Omnibus]	[Omnibus]	[Omnibus]
CAPDENAC. D.	7 47	11 30	5 23
Lamadoleine.....	7 59	11 54	5 34
Toirac.....	8 10	12 9	5 46
Montbrun, hal.	8 18	12 21	5 54
Cahors.....	8 30	12 39	6 5
Calvignac, hal.	8 40	12 53	6 15
St-Martin-Lab.	8 49	1 8	6 25
St-Cirq, halte.	8 57	1 19	6 33
Conduché.....	9 3	1 23	6 39
Saint-Géry.....	9 18	1 51	6 53
Vers.....	9 23	1 59	6 58
Arcambal.....	9 31	2 41	7 6
Cabessut, halte.	9 44	2 25	7 16
CAHORS. — A.	9 49	2 34	7 24

PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE

Système BLAKEY, à 0 fr. 50 la carte Breveté S. G. D. G.

Enclume de Famille

Système breveté S. G. D. G. Prix 2 fr.

Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le Protecteur de la Chaussure, système BLAKEY. Adopté par l'armée dans quatre corps d'armée. Essayer le Protecteur, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille.

Machines à coudre de tous systèmes, Vélocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets. Lessiveuses Soleil.

Écharpes pour maîtres et adjoints

EN VENTE : chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 16, Cahors. Seul représentant et dépositaire.

MALADIES DES YEUX

ET DES PAUPIÈRES

Le Docteur LIÉNARD, de la Faculté de Paris, licencié ès-sciences, chirurgien oculiste, sera à Cahors, hôtel des Ambassadeurs, le deuxième dimanche de chaque mois.

Consultations gratuites pour les indigents, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2.

Journal des demoiselles

Plus de cinquante années d'un succès toujours croissant ont constaté la supériorité du Journal des demoiselles, et l'ont placé à la tête des publications les plus intéressantes et les plus utiles de notre époque. Former des filles, des sœurs, des épouses et des mères dévouées; leur inspirer l'amour de Dieu, de la famille et de leurs devoirs; leur enseigner à faire, — riches ou pauvres, — le bonheur de leur maison; orner leur esprit; développer leur intelligence, tout en les initiant aux travaux, à l'économie, aux soins du ménage; tel est le but que s'est proposé le Journal des demoiselles. A un mérite littéraire unanimement apprécié, ce journal a su joindre les éléments les plus variés et les plus utiles; œuvres d'art, gravures de modes, imitations de peintures, modèles de travaux en tous genres, tapisseries, patrons, broderies, ameublements, musique.

PARIS, 10 FR. — DÉPARTEMENTS, 12 FR.

On s'abonne en envoyant au bureau du Journal, 48, rue Vivienne, un Mandat de poste ou une valeur à vue Paris, et sur timbre, à l'ordre de M. F. THÉRY, directeur.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.

Très complète, indiquant TOUS LES CHEMINS DE FER en